

Annexe 3 : critères de sélection et de notation

Thèmes	Critères	Cotation	
Stratégie, gouvernance et pilotage du projet	Expérience du promoteur, connaissance du territoire et du public accueilli (enfants de l'ASE et en situation de handicap)	30	100
	Respect de la capacité, du public cible, de l'implantation et de la couverture à vocation départementale	40	
	Projet co-construit avec les acteurs sanitaires et médico-sociaux du territoire de santé ainsi qu'avec l'Education nationale, en vue de garantir une réponse coordonnée et adaptée aux besoins du public	30	
Accompagnement des personnes en situation de handicap	Fonctionnement : jours et horaires d'ouverture, processus d'admission, d'évaluation et de sortie	40	200
	Ressources humaines : composition et organisation de l'équipe, adéquation des compétences avec le projet global, plan de formation détaillé, supervision	30	
	Conditions matérielles et architecturales d'accueil, sécurisation des lieux	30	
	Modalités d'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement (PPA), dans le respect des RBPP : objectifs, évaluation/réévaluation, co-construction et interventions (nature, fréquence, modalités de mise en œuvre et articulation)	30	
	Modalités de prise en charge et d'accompagnement, les méthodes d'intervention retenues, les modalités de coordination entre les volets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques (pratiques différenciées selon les âges et les références théoriques en fonction des types de handicaps et dans le respect des RBPP)	40	
Organisation du circuit du médicament	30		
Capacité à mettre en œuvre le projet	Respect du calendrier de mise en œuvre	25	80
	Respect du cadrage financier et pertinence du budget	30	
	Modalités de suivi et d'évaluation de l'activité (outils DEF, comité de pilotage, rapport annuel)	25	
		380	